

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 7 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le sept février, le Conseil Municipal d'Yerres légalement convoqué le premier février deux mille treize, s'est assemblé Salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire (présent à partir du point n° 4), Mme Nicole LAMOTH, Mme Paule FONTANIEU, M. Bernard NUSBAUM, M. Claude POTHION, Mme Bathilde BARDEAU, Mme Marie-Françoise ARTIAGA, M. Claude HELENE, Adjoints au Maire, M. Jacques CANAUD, Mme Anne SARRADET, Mme Jacqueline CAILLOT, Mme Françoise AUBLET (présente à partir du point n° 3), M. Bernard SALORT, Mme Michèle GUTTIN, M. Jean-Paul HUSSON, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, Mme Arlette FEMERY, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Fabrice GAUDUFFE, M. Gilles CARBONNET, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Anik PASTOUR, M. Marc-Antoine EVIN, Mme Isabelle SITTLER, Mme Véronique HACHE-AGUILAR, M. Jean-Claude DANELLI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mme DEGRAVE donne pouvoir à M. DUPONT-AIGNAN,
M. LE ROUX donne pouvoir à Mme LAMOTH,
M. BOUTREL donne pouvoir à Mme BARDEAU,
Mme SRHIR donne pouvoir à M. NUSBAUM,
Mme AHLERS donne pouvoir à Mme FONTANIEU,
M. DANEL donne pouvoir à Mme SITTLER,
Mme SIX donne pouvoir à M. HELENE.

Absent :

M. Sébastien FENOUILLET

Secrétaire de séance :

M. Anik PASTOUR



A 20h40, Madame Nicole LAMOTH, 1^{er} Adjoint au Maire excuse Monsieur le Député-Maire qui sera retardé. Il assiste au lancement de la soirée caritative de l'Association « LÉA » qui mène des actions auprès des femmes subissant des violences. Madame Nicole LAMOTH procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

Madame Anik PASTOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 22 novembre et 20 décembre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 2012-184 du 29 novembre 2012	Contrat n° 20111205-46380 de fourniture de Gaz de la Grange au Bois – 34 rue de concy, conclu avec GDF SUEZ.	
N° 2012-185 du 29 novembre 2012	Contrat n° 20111222-41149 fourniture de Gaz du pôle technique municipal- 22/24 rue du mont griffon, conclu avec GDF SUEZ.	
N° 2012-186 du 07 décembre 2012	Convention précisant les conditions de prêt d'œuvres de caillebotte issues des collections du Musée des Beaux-Arts de Rennes au Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée » du 1er avril au 20 juillet 2014.	
N° 2012-187 du 10 décembre 2012	Contrat de vente n° 20121026-34335 de fourniture de Gaz multi sites à Yerres, conclu avec GDF SUEZ.	
N° 2012-189 du 18 décembre 2012	Convention d'abonnement au parc de stationnement du centre-ville au profit de Mme DIDIER Isabelle.	32 € / mois
N° 2012-190 du 18 décembre 2012	Décision n° 2012/180 du 26 novembre 2012 relative à la convention portant sur un abonnement au parc de stationnement du Centre-ville au profit de Mr HERVIER Franck : rapportée.	
N° 2012-191 du 19 décembre 2012	Marché sur procédure adaptée relatif à la location d'un duplicopieur incluant la fourniture des encres et des masters conclu avec la Société RISO FRANCE.	3 205,28 € TTC / an
N° 2012-192 du 20 décembre 2012	Avenant n° 1 à la convention de prestations relative à une mission de prestataire conseil de la Commune portant sur la propriété Caillebotte.	
N° 2012-193 du 20 décembre 2012	Mandats de vente sans exclusivité confiés aux agences BOURGEOISAT IMMOBILIER et CONTACT IMMO pour la vente du terrain communal cadastré BB 1, sis 52 Rue du Parc.	
N° 2012-194 du 20 décembre 2012	Avenant n°1 au contrat forfaitaire d'entretien pour du matériel motorisé dans certains sites de la Commune conclu avec la Société BATIMATIC.	250 € HT /an
N° 2012-195 du 20 décembre 2012	Contrat d'abonnement « Boîte Postale Flexigo » à intervenir avec LA POSTE.	70,56 € TTC /an
N° 2012-196 du 24 décembre 2012	Contrat de maintenance pour l'utilisation du module « Web Service Citoyens » conclu avec la Société CIRIL.	2 870,40 € TTC / an

N° 2012-197 du 28 décembre 2012	Désignation de Maître Eric BINETEAU, Avocat, pour l'engagement d'un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté interministériel du 11 juillet 2012 portant refus de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2011, de la décision préfectorale du 18 juillet 2012 et de la décision portant rejet du recours gracieux formé à l'encontre de ces décisions.	
N° 2013-1 du 3 janvier 2013	Convention relative aux conditions de prêt d'une œuvre de Caillebotte issue des collections du Musée d'Orsay à la Commune, du 1er avril au 20 juillet 2014.	
N° 2013-2 du 3 janvier 2013	Contrat de vente n° 20121228-42495 de Gaz-Maison sise 14 rue Gabriel Péri, conclu avec GDF SUEZ.	
N° 2013-3 du 7 janvier 2013	Désaffectation, déclassement et vente de la motocyclette immatriculée 578 DET 91 – Marque HONDA au profit de Monsieur Marc ROUSSEL.	1 000 €
N° 2013-4 du 7 janvier 2013	Désaffectation, déclassement et vente de la motocyclette immatriculée 581 DET 91 – Marque HONDA au profit de Monsieur Marc ROUSSEL.	1 000 €
N° 2013-5 du 15 janvier 2013	Convention de prestations de services relative à la surveillance de locaux passée entre la Commune et le Collège Guillaume Budé.	480 € /an
N° 2013-6 du 21 janvier 2013	Contrat de maintenance et d'assistance technique pour l'utilisation du progiciel Noé RAM conclu avec la Société AIGA.	51,35 € / an

1-Accessibilité des quais de bus : demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Dans le cadre de son action pour l'amélioration de l'accès aux bus par les personnes à mobilité réduite, le STIF accorde des subventions pour la mise aux normes des quais de bus. Sur les 78 quais implantés sur la Commune, 28 sont actuellement adaptés afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La Municipalité souhaite poursuivre son action par la réalisation de travaux d'aménagement de 13 quais supplémentaires, en 2013. Le coût global est estimé à 203 106 € HT. Le STIF participe à ces aménagements à hauteur de 75 % du coût HT.

Décision :

- d'approuver le projet de réaménagement de 13 quais de bus en 2013,
- d'accepter que la Commune porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du STIF et à signer tous documents afférents à cette demande.

Vu l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

2-Politique de la Ville - rue du Parc : demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Dans le cadre de son action en faveur du renouvellement urbain, la Région Ile-de-France a affecté une enveloppe de 300 000 € pour le financement d'opérations d'investissement réalisées par la Ville d'Yerres sur le quartier de la Sablière, quartier faisant l'objet du Contrat de Cohésion Sociale. La Municipalité souhaite réaliser des travaux de voirie en vue de l'aménagement de la rue du Parc dans le quartier de la Sablière, pour un montant prévisionnel de 690 290 € HT.

Décision :

- de solliciter l'attribution de l'enveloppe budgétaire maximale auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer le dossier et à signer tout document afférent à cette demande.

Vu l'avis des Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

A 20h50, Madame Françoise AUBLET est présente à la séance.

3-Appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures de bureau et de papier : autorisation au Député-Maire de signer les marchés publics.

La Commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de fournitures de bureau. Ce marché, à bons de commande, rémunéré sur la base de bordereaux des prix unitaires sera conclu sans minimum et sans maximum pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, deux fois sans que la durée totale n'excède trois ans. Le montant présumé des commandes susceptibles d'être passées pendant la durée totale du marché s'élève à 140 000 € HT soit :

-lot 1 : Fournitures courantes de bureau : 90 000 € HT,

-lot 2 : Fournitures de papier pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs : 50 000 € HT.

Décision de prendre acte des choix de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2013 d'attribuer les marchés :

-lot 1 : Société PL DIFFUSION, sise 67 rue de Montgeron 91330 YERRES,

-lot 2: Société INAPA France SAS, sise 11 rue de la Nacelle – Villabé – 91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX.

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés relatifs à l'achat de fournitures de bureau et tous les documents y afférents avec lesdites sociétés.

Vu l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

A 20h55, Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN est présent à la séance et prend la présidence de l'Assemblée.

4-Appel d'offres ouvert relatif à la restauration scolaire : autorisation au Député-Maire de lancer la procédure et de signer le marché public.

La Commune souhaite lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture de repas en liaison froide et épicerie courante pour les sites de restauration de la Ville d'Yerres. Ce nouveau marché public à bons de commande sans minimum et sans maximum sera conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction trois fois sans pouvoir excéder quatre ans. Le montant présumé des commandes susceptibles d'être passées pendant la durée totale du marché s'élève à 2 400 000 € HT.

Décision :

-d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant,

-d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert correspondante, en application des articles 33, 40, 52, 53-I à III, 56, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit marché et les documents y afférents.

Vu l'avis des Commissions des Affaires Sociales et Scolaires ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

5-Marché sur appel d'offres ouvert relatif à l'organisation et à la réalisation d'un plan de communication afin de promouvoir une exposition d'oeuvres originales de Gustave CAILLEBOTTE à YERRES.

La Commune souhaite lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation et à la réalisation d'un plan de communication afin de promouvoir une exposition d'oeuvres originales de Gustave CAILLEBOTTE à YERRES, qui aura lieu du 1er avril 2014 au 20 juillet 2014. Ce nouveau marché public à prix global et forfaitaire sera conclu à compter de la notification et prendra fin à l'issue de la remise du document synthétique et d'une revue de presse qui traduira en termes qualitatifs et quantitatifs l'impact médiatique de la manifestation réalisée. Le montant du marché est estimé à 275 000 € HT.

Décision :

-d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant,

-d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert correspondante, en application des articles 33, 40, 52, 53-I à III, 56, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit marché et les documents y afférents.

VU les avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associatives et Finances et des Affaires Générales,

Adopté à l'unanimité (3 abstentions : Isabelle SITTLER + Pouvoir, Véronique HACHE-AGUILAR).

6-Aménagement du Quartier de la Gare - procédure de dialogue compétitif : approbation du choix du titulaire.

La zone de la gare est une aire de stationnement anarchique. L'accès à la butte des gares routière et ferroviaire n'est pas pratique. L'enjeu est de relier le Quartier de la Gare au reste de la Ville.

Pour ce faire, le projet de requalification du Quartier de la Gare prévoit trois principales opérations d'aménagement. Il s'agit, d'une part, de construire un parc de stationnement pour faciliter le stationnement et le déplacement autour de la Gare et, d'autre part de réaliser des équipements au service des habitants (crèche, Pôle Emploi etc). Enfin, un programme immobilier de construction de logements mixtes, ainsi que de commerces, sont également prévus pour relier ce lieu au reste de la Ville.

A cette fin, la Ville a lancé une consultation pour sélectionner une équipe de développeurs (investisseur – réalisateur) et concepteurs (architectes, programmistes, bureaux d'études techniques,...), capable de réaliser, sous leur propre maîtrise d'ouvrage, le programme immobilier et les équipements publics associés, à savoir :

- un parc de stationnement de 400 places minimum ;
- des locaux destinés à une crèche multi-accueil ;
- des logements sociaux et des logements en accession ;
- un local destiné à Pôle emploi ;
- des locaux tertiaires dont une moyenne surface alimentaire accompagnée de boutiques.

Décision :

-de prendre acte du choix du groupement QUANIM – BOUWFONDS MARIGNAN – SAINT MIHIEL, pour assurer la réalisation du programme immobilier « rénovation du quartier de la gare », ayant fait l'objet de la procédure de dialogue compétitif lancée le 19 mars 2011,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager des pourparlers avec le groupement en vue de la mise au point d'un protocole d'accord déterminant les modalités juridiques et contractuelles de réalisation dudit projet, conformément à l'offre retenue.

Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,
Adopté à l'unanimité (3 abstentions : Isabelle SITTLER + Pouvoir, Véronique HACHE-AGUILAR).

A 21h50, Monsieur le Député-Maire suspend la séance, afin de laisser intervenir Madame SEQUALINO, Présidente de l'Association des Commerçants et artisans Yerrois (ACY).

A 21h55, reprise de la séance.

7-Cession partielle du terrain communal cadastré AI 770, sis 91 rue du Château de Grosbois : désaffectation, déclassement et autorisation au Député-Maire de signer les actes correspondants.

Le terrain communal non bâti, sis 91 rue du Château de Grosbois, est inscrit en zone UI du Plan Local d'Urbanisme. Sa contenance ne permet pas l'émergence d'un projet public. La Commune envisage donc de le céder partiellement au profit de la Société riveraine, désireuse d'étendre son activité.

Décision :

- de constater la désaffectation du terrain communal, pour ce qui concerne la partie cessible ;
- de prononcer son déclassement du domaine public communal et son classement dans le domaine privé de la Commune ;
- de céder le lot communal de 439 m environ, au profit de la Société BRUNEL, représentée par Monsieur Serge BRUNEL, Gérant de la « SCI Rue Royale » domiciliée 1 rue Royale à YERRES ;
- de fixer le prix de cession à 50 000 € hors taxes et droits de mutation ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, au nom de la Commune, à engager la procédure de cession et à signer les actes correspondants.

Vu l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

8-Cession de la propriété communale cadastrée AC 610 et AC 609 partielle, sise 109 rue de Bellevue : autorisation au Député-Maire de signer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal du 4 avril 2011 a approuvé la cession de la parcelle AC 610 de 165 m², au profit de M. LAMBERT et Mme PESSONNEAUX, au prix de 33 000 €.

La vente n'a pas encore été réalisée, la Commune souhaitant adjoindre à la cession de la parcelle AC 610 une emprise de 2,30 m² à prélever sur la parcelle communale AC 609. Cette emprise correspond au mur séparatif, figurant sur le plan de récolement du géomètre. Ce muret était masqué par la végétation, lors du levé topographique initial.

Décisions :

- de céder la parcelle AC 610 de 165 m² et l'emprise de 2,30 m² (mur séparatif) à prélever sur la parcelle communale AC 609, au profit de M. LAMBERT et Mme PESSONNEAUX, domiciliés 111 rue de Bellevue à YERRES ;
- de fixer le prix de vente à 33 000 € hors droits de mutation ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, au nom de la Commune, à engager la procédure de cession et à signer les actes correspondants.

Vu l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

9-Désaffectation et déclassement de la propriété communale, cadastrée AP 680, sise 2 ter rue du stade.

Par délibération du 22 novembre 2012, le Conseil Municipal a pris acte de la résiliation de plein droit du bail emphytéotique et de la cession à la Ville des constructions édifiées par le Pôle Emploi.

Décision :

- de constater la désaffectation de la propriété communale, cadastrée AP 680 ;
- de prononcer son déclassement du domaine public communal et son classement dans le domaine privé de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, au nom de la Commune, à engager la procédure et à signer les actes correspondants.

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,
Adopté à l'unanimité.

10-Avis de la Commune sur le projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la Ville de MONTGERON.

La Ville de MONTGERON a sollicité l'avis de la Commune sur le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2012.

Le projet augmente les droits à construire sur l'ensemble du territoire de MONTGERON et en particulier au centre-ville et à proximité de la gare.

On peut regretter que l'objectif chiffré de création de logements ne soit défini que jusqu'en 2014 (fin de la période d'application du PLH). Le PLU qui doit être un document de programmation à moyen terme (5 à 10 ans) est silencieux au-delà.

Dans le même esprit, il n'est fait aucune estimation du nombre de logements qui pourraient être créés avec les nouveaux droits à construire ouverts par le PLU.

Cette augmentation prévisible de la population aura un impact sur l'utilisation des services publics avec une répercussion probable pour les Yerrois, en particulier en terme d'utilisation du RER D qui présente des dysfonctionnements avérés.

Décision :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de MONTGERON si le projet de PLU n'est pas modifié afin de prendre en compte les points suivants :
- préciser les objectifs de création de logements à moyen terme,
- préciser le nombre de logements potentiellement créés avec le nouveau PLU,
- étudier l'impact de l'accueil de ces habitants sur les services publics existants.

Vu l'avis de la Commission « Travaux, Urbanisme, Environnement & Développement Economique »,
Adopté à la majorité des voix (3 contres : Isabelle SITTLER + Pouvoir, Véronique HACHE-AGUILAR).

11-Création d'un centre de loisirs maternel au sein de l'école Les Grands Godeaux et de centres de loisirs élémentaires au sein des écoles Victor Hugo et Grands Godeaux : demande d'habilitation auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et sollicitation de subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Décision :

-de demander l'habilitation d'un centre de loisirs élémentaire au sein des écoles Victor Hugo (60 places) et Les Grands Godeaux (30 places) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour les mercredis et les vacances scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2013.

-de demander l'habilitation du centre de loisirs maternel de l'école Les Grands Godeaux (50 places) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à compter du 8 juillet 2013 pour les vacances d'été, pour les mercredis et les vacances scolaires,

-de solliciter des subventions de fonctionnement correspondantes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer les procédures d'habilitation et à déposer les dossiers de demandes de subvention, ainsi qu'à signer tout document afférent à ces démarches.

Vu l'avis des Commissions Affaires Sociales et Scolaires, ainsi que Finances et Affaires Générales,

Adopté à l'unanimité.

12-Demande d'habilitation d'accueils périscolaires élémentaires, ainsi que d'accueils périscolaires maternels et sollicitation de subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Décision :

-de demander l'habilitation des accueils périscolaires élémentaires des écoles Le Taillis (30 places), Brossolette (25 places), Saint-Exupéry (60 places) et Les Grands Godeaux (30 places) pour septembre 2013,

-de demander l'habilitation des accueils périscolaires maternels des écoles La Garenne (40 places), Grande Prairie (30 places), Grands Godeaux (40 places), Beauregard (30 places), Saint-Hubert (20 places) et Camaldules (50 places) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour septembre 2014,

-de solliciter des subventions de fonctionnement correspondantes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer les procédures d'habilitation et à déposer les dossiers de demandes de subvention, ainsi qu'à signer tout document différent à ces démarches.

Vu l'avis des Commissions Affaires Sociales et Scolaires, ainsi que Finances et Affaires Générales,

Adopté à l'unanimité.

13-Contrat Enfance Jeunesse 2013-2016 avec la CAF : validation du diagnostic de territoire et du schéma de développement.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Ville s'est engagée dans un schéma de développement des structures d'accueil de la Petite Enfance, à travers un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF).

Ce contrat est un contrat d'objectifs et de co-financement pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 18 ans, sur la base d'un schéma de développement sur 4 ans.

Le CEJ subventionne, en fonctionnement, les nouvelles places créées, dans le respect d'un plafond et sous réserve d'un taux d'occupation minimum des structures tout au long de l'année.

Il convient de solliciter un nouveau contrat et de présenter un diagnostic de territoire à la CAF permettant de mesurer l'opportunité de créer de nouvelles places d'accueil des jeunes enfants sur la Commune, ainsi que de nouvelles actions concernant les accueils de loisirs Enfance et Jeunesse.

Le schéma de développement présenté pour la période de ce nouveau CEJ (2013-2016) est issu de l'étude de ce diagnostic de territoire.

LES DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE » :

✓Un taux de financement de 55 % du « reste à charge plafonné »,

✓Une modulation du montant de la prestation « Enfance et Jeunesse » en fonction du taux d'occupation et de la réalisation,

Les aides financières accordées par la CAF sont destinées :

✓Au développement des places d'accueil pour la Petite Enfance et/ou pour la Jeunesse. La fonction d'accueil concerne exclusivement :

<u>Champ de l'enfance</u>	<u>Champ de la jeunesse</u>
Accueil collectif, familial, parental	Centre de loisirs vacances d'été
Halte-garderie collective et familiale (0-4 ans et 4-6 ans)	Centre de loisirs petites vacances
Multi-accueil collectif familial, parental	Centre de loisirs mercredi et week-end
LAEP (lieu d'accueil parents-enfants)	Centre de loisirs périscolaire
RAM	Accueil périscolaire
	Accueil jeunes déclarés DDCS
	Séjours vacances d'été
	Séjours petites vacances
	Camps adolescents
Ludothèque	

✓A des actions de pilotage (représentant 15 % maximum de la prestation) : uniquement les formations BAFA et BAFD et les postes de Coordinateur Petite Enfance ou temps libre, à condition qu'ils n'entrent pas dans l'existant au moment de la signature du contrat.

✓Lors de la contractualisation du Contrat Enfance-Jeunesse, il est possible de signer de façon distincte :

- un volet enfance (0-3 ans révolus),
- un volet jeunesse (4-17 ans révolus),
- un volet enfance et jeunesse (0-17 ans révolus).

INTERET POUR LA COMMUNE A CONCLURE CE CONTRAT D'OBJECTIF ET DE CO-FINANCEMENT :

Face à une demande croissante des familles yerroises en matière d'accueil de la Petite Enfance et soucieuse de répondre aux exigences grandissantes des parents, la Municipalité a élaboré un Schéma de Développement Petite Enfance (2013-2016) répondant aux multiples problématiques de places. Ainsi, 110 places seront créées au sein des structures Petite Enfance.

En complément de la Prestation de Service Unique (PSU), ces places peuvent être financées dans un Contrat Enfance Jeunesse moyennant un taux de prise en charge par la CAF à hauteur de 55 % des dépenses nouvelles.

De ce fait, la charge nette pour la Ville, pour ces nouvelles places Petite Enfance, sera ramenée de 52 % à 38 % des coûts de fonctionnement :

répartition du financement	sans CEJ	avec CEJ
CAF	26 %	40 %
Département	3 %	3 %
Participations familiales	19 %	19 %
Charges nettes pour la Ville	52 %	38 %
Total	100 %	100 %

Il en va de même, selon les mêmes principes, pour les actions relevant du volet jeunesse.

PLAN D'ACTION PROPOSE DANS LE CADRE DU NOUVEAU CEJ :

✓Petite enfance :

- création d'un multi-accueil de 40 berceaux dans le quartier de la Gare,
- création d'une crèche de 50 berceaux sur l'ex-site du pôle emploi,
- création d'une crèche associative (20 places),
- création d'un « Lieu Accueil Enfants Parents ».

✓Enfance :

- 25 places supplémentaires au centre de loisirs élémentaire de Grosbois,
- 50 places au centre de loisirs élémentaire des Camaldules,
- de nouveaux centres de loisirs élémentaires à Victor Hugo (60 places) et aux Godeaux (30 places),
- 50 places au nouveau centre de loisirs maternel des Godeaux,
- 6 accueils pré et post-scolaires maternels et 4 élémentaires,

✓Jeunesse :

- habilitation des activités à la Maison des Jeunes.

Décision :

- de valider le Diagnostic de Territoire,
- d'approuver le Schéma de Développement pour l'Enfance et la Jeunesse 2013-2016, en découlant,

-d'autoriser le Député-Maire à solliciter la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne pour le Contrat Enfance Jeunesse,
-d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la CAF, ainsi que tout document y afférent.

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Scolaires,
Adopté à l'unanimité (2 abstentions : Isabelle SITTLER + Pouvoir, Véronique HACHE-AGUILAR).

14-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers 91 (UDSP 91) - projet pompiers juniors.

Depuis plusieurs années, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Essonne, en partenariat avec l'Education Nationale et l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers 91 (UDSP 91), met en place un dispositif « pompiers juniors » dans le cadre de l'école ouverte. Des jeunes collégiens et lycéens sont ainsi formés dans le domaine de la sécurité au sein d'établissements partenaires.

Pour fêter ses 10 ans d'existence, le SDIS souhaite offrir un voyage à 36 jeunes méritants qui auront à charge d'organiser un raid aventure. Ce projet récompensera les jeunes pour leur investissement citoyen tout en leur faisant suivre une semaine de dépassement physique et de découverte de la solidarité.

Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'UDSP 91.

Vu l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative,
Adopté à l'unanimité.

15-Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Danse du Soleil - participation au festival international de danse orientale de Paris 2013.

L'Association « Danse du Soleil » se rendra, le 24 février 2013, au festival international de danse orientale qui a lieu à Paris. Sur les 52 danseuses participant à cette manifestation, 47 sont Yerroyennes. A cet effet, elle sollicite l'aide de la Commune pour les frais de transport liés à la location d'un bus.

Décision d'attribuer une subvention complémentaire de 500 € à l'Association « Danse du Soleil ».

Vu l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

16-Attribution d'une subvention à l'association sportive SHOWDOWN CLUB.

Le « Showdown Club, association destinée aux personnes malvoyantes, organise pour la seconde année un tournoi international de tennis de table qui se déroulera du 13 au 17 mars 2013 sur la Ville. L'an passé, cette manifestation a rencontré un vif succès avec la participation de 9 pays européens.

Le club, prenant en charge l'hébergement des compétiteurs étrangers, sollicite la Municipalité pour l'obtention d'une participation financière.

Décision d'attribuer une aide financière de 1 500 € au « Showdown Club ».

Vu l'avis des Commission Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,
Adopté à l'unanimité.

Informations du Maire :

Point travaux

Monsieur le Député-Maire transmet aux agents des Services Techniques la reconnaissance de l'ensemble du Conseil Municipal et de la population pour le travail effectué durant les derniers épisodes neigeux.

Service Voirie :

En cours : viabilité hivernale et campagne nids de poule.

Service Environnement :

En cours :

- Chantier d'aménagement paysager du Parc de l'Hôtel de Ville : début des travaux le 28 janvier pour 4 mois (hors intempérie).
- Plantation des arbres rues de la Sablière, Charles de Gaulle, Marc Sangnier, etc...
- Campagne d'abattage des arbres dangereux.
- Chantier de plantations du verger au bord du Réveillon : la plantation des fruitiers est prévue le 13 février à 14h par le Conseil Municipal Jeunes.
- Chantier de remise en état de la prairie pour les vaches à Panchout par la régie Espaces Verts (le retour des vaches est prévu en mars).
- Préparation du plan de fleurissement été 2013.

Terminés :

- Fil vert : chantier de restauration du vieux pont du Réveillon par le SyAGE.

Service Bâtiments :

En cours :

- Réhabilitation de l'école élémentaire Brossolette : études en cours.
- SAS de l'Eglise Saint-Honest : mise en œuvre en cours.

Consultation sur le projet de la gare

- Lundi 4 février : présentation du projet aux commerçants
- Camion exposition :
 - vendredi 22 février : parvis de la Gare de 15h à 19h,
 - samedi 23 février : marché du centre-ville de 9h à 13h,
 - dimanche 24 février : marché rives de l'Yerres de 9h à 13h.
- Lundi 25 février : réunion publique au foyer du CEC de 19h à 20h30.

Vie citoyenne

Du 17 janvier au 23 février 2013 - recensement de la population : 960 logements concernés, 5 agents recenseurs recrutés (population légale au 1^{er} janvier 2013 : 29 392 habitants).

Environnement

- Installation de deux antennes téléphoniques Orange dans le clocher (délibération du CM du 20/12/2012) : mardi 29 janvier, réunion d'information avec les parents d'élèves du Collège Budé et l'Ecole Saint-Exupéry, ainsi que des représentants de la Paroisse.
- Fibre optique – Bus « Orange » :
 - mardi 12 février : parvis de la Gare de 9h à 16h,
 - mercredi 13 février : place Gambetta de 15h à 20h.

Développement économique

Magasin « Franprix » rue Pierre de Coubertin : Monsieur le Député-Maire a reçu les différentes parties, afin de trouver une solution ; mais la situation laisse très peu d'espoir. La Ville a sollicité l'avis des Domaines, en vue de l'acquisition de ce bien dans la perspective d'aménager une halle couverte pour le marché des Rives de l'Yerres. A ce jour, la réalisation de ce projet semble compromise, le propriétaire exigeant un prix bien trop élevé. La Municipalité suit attentivement ce dossier.

Sécurité

Renforcement du Plan Vigipirate suite à l'intervention des troupes françaises au Mali, notamment aux abords des écoles.

Agenda des manifestations et cérémonies

Jeudi 7 février : soirée caritative de l'Association LEA « diner-spectacle » : CEC à partir de 19h.

Vendredi 8 février : remise de médailles aux élèves Yerrois ayant obtenu le Bac « LEP Louis Armand » : Orangerie de Grange au Bois à 17h30.

Samedi 16 février :

- forum Médecine alternative : Grange au Bois de 8h à 19h,
- réunion de la Ligue des Droits de l'Homme : salle Saint-Exupéry à 15h,
- musicales de Caillebotte « Quatuor de Beethoven » : Orangerie de Caillebotte à 16h

Lundi 18 février :

- anniversaire Epic' Yerres : Grange au Bois à 16h30.
- réunion sinistrés sécheresse 2011 : salle des mariages de 19h à 21h.

Samedi 23 février : Café débat « Quels enjeux pour chacun dans la famille », auditorium Grange au Bois de 9h30 à 12h.

Expositions

Du vendredi 22 février au dimanche 3 mars :

Pascal THIBERGHIE : Orangerie de la Propriété Caillebotte ouvert tous les jours de 14h à 17h30. Vernissage le vendredi 22 février à 19h.

Spectacles du CEC

Samedi 9 février à 20h30 : « Brahms et son double » par l'Orchestre de l'Opéra de Paris,

Samedi 16 février à 20h30 : spectacle de la Compagnie des Angelots « le canard à l'orange »,

Vendredi 22 février à 20h30 : « Mado remet sa tournée » de Noëlle Perna,

Samedi 23 février à 20h30 : « Ropatz et Caillebotte » par le Chœur Vittoria d'Ile -de-France.

Communauté d'Agglomération

-Le Forum Emploi se déroulera le 28 février prochain.

-La procédure de Délégation de Service Public concernant la gestion des salles de spectacles est en cours. Le choix du délégataire sera annoncé au conseil communautaire du 28 mars prochain.

Personnel Communal

-Départ par mutation de Monsieur Eric FLAGEUL, Directeur de la Police Municipale (recrutement en cours).

-Contrats d'Avenir : la procédure est lancée, afin de soumettre ce point au Conseil Municipal de mars.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

VU pour être affiché le 12 février 2013.